



Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle) ; V1.0 du 17.11.2025

Les présentes instructions d'utilisation ont valeur de règlement. Présentées sous la forme d'une liste de contrôle, elles rappellent aux utilisateurs leur responsabilité dans l'application correcte des modèles de contrats de la KBOB.

1. **But et champ d'application**

Les présentes instructions concernent l'emploi des modèles de contrats de la KBOB. Elles visent à garantir une utilisation correcte et, dans la mesure du possible, sans modification de ces modèles, afin de réduire les risques juridiques et de favoriser des pratiques commerciales équitables entre les parties.

2. **Principes relatifs à une utilisation sans modification**

Les modèles de contrats ont été élaborés en tenant compte des exigences du droit des marchés publics ainsi que des normes générales applicables en matière de planification et de contrats de construction. Toute modification apportée aux modèles doit respecter ces exigences et ces normes.

Des adaptations ne doivent dès lors être effectuées que lorsqu'elles sont nécessaires pour régler des circonstances particulières propres à un projet donné.

3. **Processus de révision interne**

Toute modification d'un modèle de contrat doit être examinée et approuvée (ou assumée) par une personne compétente représentant le pouvoir adjudicateur. Ce processus vise à garantir le respect des prescriptions légales et le maintien de l'équité. Les collaborateurs qui adaptent des modèles de contrats doivent avoir suivi une formation interne relative à l'utilisation et à la modification correctes des documents contractuels.

4. **Réserve en cas de non-respect des principes**

La KBOB se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, notamment de procéder à des vérifications ou à des entretiens, en cas de signalement d'éventuelles infractions concernant l'utilisation de ses modèles de contrats.

5. **Dispositions finales**

Les présentes instructions d'utilisation entrent immédiatement en vigueur. Elles sont contraignantes pour tous les utilisateurs impliqués dans la création, le traitement et la gestion des modèles de contrats. Toute modification ou tout complément apporté aux présentes instructions relève de la compétence exclusive du secrétariat de la KBOB, sous réserve des évolutions juridiques pertinentes.